



DRESSAGE

RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS ET DE LA LIGUE 2026

Les présents règlements de compétition en dressage doivent être lus conjointement avec les Statuts de la MESF ainsi qu'avec les Règlements Généraux et Spécifiques de Dressage de la FEI.

Le présent document décrit les règles et situations spécifiques applicables aux compétitions nationales organisées sous l'égide de la MESF, ainsi qu'aux compétitions de Clubs organisées au niveau des Clubs. Pour toutes les autres règles et directives, notamment en matière de bien-être équin, le Règlement de Dressage de la FEI s'applique. La MESF ne pourra être tenue responsable d'aucun accident ou blessure survenant durant une compétition.

La Ligue MESF débute en janvier et se termine en décembre (année civile). Elle comprend :

- Les compétitions nationales organisées sous l'égide de la MESF
- Le FEI Dressage World Challenge et le 7 Nations Challenge
- Les compétitions de Clubs, dans lesquelles les couples peuvent également gagner des points dans leur grade, conformément aux présents règlements

En 2026, la MESF lancera une plateforme dédiée au dressage afin de gérer les grades, classements, résultats et calendrier. Elle servira également de dépôt central pour les règlements, reprises et informations en vigueur. Tout cavalier souhaitant participer aux compétitions nationales de dressage en 2026 doit enregistrer son couple sur cette plateforme afin d'obtenir un Grade.

Pour les besoins du présent règlement, le terme « cheval » désigne à la fois les chevaux et les poneys.

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Pour participer aux compétitions de dressage, les conditions suivantes s'appliquent :

1. Le cavalier doit être membre enregistré de la MESF et d'un Club affilié.



2. Le cavalier doit être titulaire du Galop 3 MESF ou d'une certification équivalente.
3. Le cheval doit être licencié auprès de la MESF.
4. Le couple cavalier/cheval doit être enregistré sur la Plateforme de Dressage MESF afin d'obtenir un grade.

ARTICLE 2 : GRADES

1. Les grades concernent le couple Cavalier–Cheval. Les couples doivent enregistrer le grade souhaité sur l'Application de Dressage MESF.
2. Un niveau Introductif non gradé est proposé pour initier les nouveaux cavaliers.
3. Les grades suivants sont applicables, par ordre de progression :
 - 3.1. Préliminaire
 - 3.2. Novice
 - 3.3. Élémentaire
 - 3.4. Medium
 - 3.5. Avancé
 - 3.6. Small Tour
4. Le grade dépend des compétences du cheval et du cavalier. Il appartient à chaque athlète, avec l'aide de son instructeur, de s'assurer qu'il concourt dans le grade approprié, pour des raisons de sécurité, de bien-être équin et d'équité sportive.
5. Les couples gagnent des points selon le pourcentage final obtenu à leur reprise (voir Annexe B).
6. À 10 points, un couple peut demander une montée de grade. La demande sera examinée par un panel désigné par la MESF.
7. Le niveau Introductif comporte un classement mais aucun point de grade.
8. Un couple peut présenter une reprise d'un niveau inférieur à son grade enregistré (pénalité de 2 %). Les points sont attribués au grade enregistré.
9. Un couple peut présenter une reprise d'un niveau supérieur à son grade enregistré. Les points sont attribués au grade enregistré.

ARTICLE 3 : CLASSEMENT

1. Le classement de la Ligue est calculé en utilisant les trois meilleurs résultats (pourcentages) obtenus dans un grade, divisés par trois. Seules les Compétitions Nationales, le Dressage World Challenge et le 7 Nations Challenge sont prises en compte.
2. Le classement principal de la Ligue se réfère au couple cavalier/cheval.
3. Un classement peut également être consulté au niveau des Clubs, à titre informatif.
4. Classement Club
 - 4.1. (Cavalier/Cheval/Grade) : calculé de la même manière que le classement national, mais uniquement au niveau du Club. Les compétitions nationales et de Clubs sont incluses.
 - 4.2. (Cavalier/Grade) : calculé en utilisant les quatre meilleurs résultats d'un cavalier dans un grade, divisés par quatre, indépendamment du cheval monté. Les compétitions nationales et de Clubs sont incluses.
5. Si moins de 75 % des compétitions prévues au calendrier officiel ont lieu, la MESF se réserve le droit d'annuler la Ligue. Dans ce cas, aucun vainqueur de Ligue ne sera désigné pour la saison.

ARTICLE 4 : RÉSULTATS

L'ordre de classement du jour de compétition doit être annoncé. Des prix peuvent être remis selon les dispositions du club organisateur.

Dans le cas d'une compétition nationale se déroulant sur deux jours ou plus, les résultats finaux seront annoncés par la MESF une fois la compétition terminée. Les résultats sont saisis sur la Plateforme de Dressage MESF. La gradation et le classement sont mis à jour automatiquement.

ARTICLE 5 : REPRISES

1. Les reprises utilisées proviennent du système USDF 2023 (compétitions Nationales et de Clubs) et de la FEI (Dressage World Challenge, 7 Nations Challenge et Grade Small Tour).
2. Les reprises sont attribuées par Grade – voir Annexe A.
3. Introductory à Elementary



- 3.1** Un cheval peut effectuer un maximum de deux reprises par jour, avec le même cavalier ou avec deux cavaliers différents.
- 3.2** Chaque couple cavalier/cheval gagne ses propres points.
Il ne doit pas y avoir plus d'un niveau de différence entre les deux reprises présentées.
- 4.** Medium à Small Tour
- 4.1** Une seule reprise par jour est autorisée pour le cheval.

ARTICLE 6 : PROGRAMME

- 1.** Quatre **Compétitions Nationales** seront organisées par la Mauritius Equestrian Sports Federation durant l'année de Ligue.
- 2.** Une compétition **FEI Dressage World Challenge / 7 Nations Challenge** sera organisée par la MESF durant l'année de Ligue (ces compétitions sont organisées selon leurs propres règlements).
- 3.** Un **Championnat** sera organisé par la MESF à la fin de l'année de Ligue.
- 4.** Les **Compétitions de Clubs** peuvent être organisées mais doivent respecter les présents règlements. Dans ce cas, les couples gagnent des points uniquement pour leur grade, **et non pour le classement de la Ligue**.
Les Clubs doivent ajouter ces compétitions au calendrier de l'Application MESF Dressage, et elles doivent être ouvertes à tous les couples, quel que soit leur Club. Seules les compétitions de Clubs figurant sur l'Application MESF Dressage seront prises en compte pour la gradation.

ARTICLE 7 : JURY

- 1.** Les organisateurs doivent nommer au moins un (de préférence deux) membre(s) accrédité(s) du panel des Juges (voir Annexe C).
- 2.** Dans la mesure du possible, les juges désignés doivent être indépendants du lieu et ne pas avoir d'affiliation avec les participants. En cas d'affiliation, celle-ci doit être déclarée.
- 3.** Si une même compétition se déroule sur plusieurs jours et lieux, les mêmes membres du Jury de Terrain doivent officier.
- 4.** S'il n'y a qu'un seul membre du Jury de Terrain, celui-ci doit être placé à la lettre C.

ARTICLE 8 : CATÉGORIES D'ÂGE DES CAVALIERS

1. Les catégories d'âge sont les suivantes :
 - **Junior : 16 ans et moins** = ouvert aux athlètes jusqu'à l'année où ils atteignent 16 ans
 - **Senior : 16 ans et plus** = à partir de l'année où l'athlète atteint 16 ans
2. Tous les Grades sont ouverts aux cavaliers Juniors et Seniors, sous réserve que le Grade soit validé.
3. Les athlètes passant de Junior à Senior doivent commencer et terminer la Ligue dans la même catégorie d'âge.
4. Pour la compétition 7 Nations, deux catégories juniors existent (« children » et « young rider »), mais pour les besoins de la Ligue MESF, ces catégories seront regroupées sous Junior, et les résultats seront traités en conséquence.

ARTICLE 9 : ÂGE DES CHEVAUX

1. Les exigences d'âge des chevaux sont les suivantes :
 - Les chevaux peuvent concourir à partir de 4 ans pour les Grades Introductory à Medium.
 - Les chevaux peuvent concourir à partir de 6 ans pour les Grades Advanced à Small Tour.
2. L'âge est compté à partir du 1er janvier de l'année de naissance du cheval dans l'hémisphère Nord et du 1er août pour l'hémisphère Sud.
3. Tous les Grades sont ouverts aux chevaux et poneys, sous réserve que le Grade soit validé.

ARTICLE 10 : COMPÉTITIONS NATIONALES

1. Quatre compétitions nationales seront organisées durant l'année de Ligue.
2. Toutes les reprises attribuées aux Grades sont proposées à chaque compétition (voir Annexe A).
3. Les couples gagnent des points pour leur classement de Grade selon le barème (Annexe B).



4. Ces compétitions sont organisées par la MESF mais se déroulent dans les Clubs respectifs, à des dates différentes mais avec les mêmes juges. Les Clubs proches géographiquement peuvent regrouper leurs compétitions.
5. L'ordre de passage doit être respecté une fois publié. Toute correction ou inscription tardive sera ajoutée en fin d'ordre de passage.

ARTICLE 11 : FEI DRESSAGE WORLD CHALLENGE / 7 NATIONS CHALLENGE

1. Le FEI Dressage World Challenge / 7 Nations Challenge sera organisé par la MESF durant l'année de Ligue.
2. Les couples gagnent des points pour leur classement de Grade selon le barème (Annexe B).
3. Ces compétitions sont organisées selon leurs propres règlements.

ARTICLE 12 : CHAMPIONNAT

1. Un Championnat indépendant sera organisé par la MESF à la fin de l'année de Ligue. Une invitation à participer sera envoyée par la MESF aux couples jugés qualifiés, sur la base — sans s'y limiter — des critères suivants :
 - Participation à au moins 2 des 4 compétitions nationales / DWC / 7 Nations durant l'année de Ligue
 - Points obtenus dans au moins une de ces compétitions
2. Pour le Championnat MESF, seule la reprise de niveau le plus élevé par Grade sera proposée, à l'exception du Small Tour où les reprises FEI Prix St Georges et FEI Inter I seront toutes deux proposées.
3. Le Championnat pourra se dérouler sur 1 ou 2 jours, avec un maximum de 40 reprises par jour. Si, pour des raisons logistiques, le Championnat doit se tenir sur un seul jour, un maximum de 40 reprises sera autorisé. En cas de surnombre, les cavaliers engagés dans deux catégories pourront être limités à leur meilleure catégorie.
4. La MESF se réserve le droit de décision finale concernant la qualification au Championnat.
5. Un cheval ou poney ne peut concourir que pour un seul titre de Championnat.

6. Dans des circonstances exceptionnelles, un athlète peut être autorisé à concourir avec un cheval autre que celui avec lequel il s'est qualifié. Une demande écrite formelle doit être adressée au Comité Exécutif de la MESF pour approbation. Le cheval doit avoir participé à une compétition nationale durant l'année et être dans le même grade ou un grade adjacent.
7. S'il n'y a qu'un seul athlète qualifié dans un Grade, la MESF se réserve le droit de ne pas organiser de Championnat pour ce Grade. Cet athlète sera automatiquement déclaré Champion du Grade concerné.

ARTICLE 13 : COMPÉTITIONS DE CLUBS

1. En plus des compétitions mentionnées ci-dessus, les Clubs peuvent organiser leurs propres compétitions selon les mêmes règles.
2. Les couples gagnent des points pour leur Grade selon le barème (Annexe B). Ces compétitions NE CONTRIBUENT PAS au classement de la Ligue.
3. Le Club organisateur est libre de choisir les Grades et Reprises proposés.
4. L'ordre de passage doit être respecté une fois publié. Toute correction ou inscription tardive sera ajoutée en fin d'ordre de passage.

ARTICLE 14 : DÉTENTE ET ENTRÉE EN PISTE

1. Seul l'athlète engagé dans la compétition peut détendre son cheval, à l'exception suivante : si un concurrent monte deux chevaux différents dans la même épreuve et dans un ordre de passage rapproché, un autre athlète peut monter le cheval uniquement en rênes longues.
2. Lorsque les conditions ne permettent pas aux athlètes de détendre leur cheval en dehors de la piste avant d'entrer, le jury peut autoriser les athlètes à entrer en piste avant la cloche. Après la cloche, l'athlète peut commencer sa reprise depuis l'intérieur de la piste.

ARTICLE 15 : TENUE DU CAVALIER

1. Pantalon d'équitation blanche ou beige
2. Chemise de concours, cravate ou chemise à col montant, veste.
3. Veste : couleurs sombres uniquement (par ex. noir ou bleu marine)



4. Les gilets de sécurité (avec ou sans airbag) sont autorisés et doivent être portés par-dessus la veste
5. Bombes sont obligatoires
6. Bottes ou bottines/chaps obligatoires
7. En cas de température élevée, le Président du Jury peut autoriser les compétiteurs à ne pas porter de veste.
8. En cas de pluie le Président du Jury peut autoriser les athlètes à porter 1 blouson de pluie.
9. Tout athlète appelé à la remise des prix doit **obligatoirement** se présenter en tenue complète. En cas de non-respect, la MESF se réserve le droit de prendre des sanctions nécessaires.
10. Les cheveux longs doivent être tressés ou attachés dans un filet.

ARTICLE 16 : HARNACHEMENT DU CHEVAL

1. Les règles FEI concernant le harnachement et l'équipement s'appliquent, à l'exception des points suivants :
 - 1.1. Un mors Pelham utilisé avec un mors de filet est autorisé au Grade Introductory OU
 - 1.2. L'un des équipements suivants est autorisé au Grade Introductory, s'il est correctement ajusté :
 - 1.1.1 bandes élastiques
 - 1.1.2 martingale (fixe ou à anneaux)
 - 1.1.3 rênes à crochets
 - 1.1.4 Gogue (fixe ou commandé)
2. Les rondelles de mors, colliers de chasse, bandes et tout autre équipement de protection ne sont pas autorisés dans l'arène ni dans la zone de détente immédiatement adjacente.
3. Les tapis de selle doivent être blancs ou noirs.
4. Les bonnets sont autorisés.
5. Les muserolles doivent être conformes aux exigences FEI.
6. Les brides doubles sont autorisées aux Grades Advanced et Small Tour.



MAURITIUS EQUESTRIAN SPORTS FEDERATION



ARTICLE 17 : AIDES ARTIFICIELLES

1. Les cravaches de dressage (max. 1,20 m) sont autorisées à tous les Grades
2. Les éperons sont autorisés à tous les Grades
3. Les aides vocales discrètes sont autorisées


ANNEXE A — GRADES ET REPRISES

Grade	Description	Mouvements introduits	Tests 2025	Tests 2026
Introductory (Non gradé)	Initier le cavalier et/ou le cheval au dressage, en confirmant le développement des bases correctes. Le cheval doit être monté librement en avant, dans un tempo régulier et un rythme clair, acceptant le contact. La précision des figures et la géométrie doivent être démontrées. Travail au trot enlevé.	Pas libre, pas moyen, trot de travail, galop de travail, cercle 20 m, arrêt par le pas.	MESF Club 2 MESF Novice	Choose up to 2: USDF Intro Test C USDF Training Level Test 1
Preliminary	Confirmer que le cheval démontre des bases correctes, avec souplesse latérale et longitudinale, avançant librement dans un rythme clair et un tempo constant, acceptant le contact. La géométrie et les lignes doivent être correctes. Trot assis ou enlevé.	Cercle d'étirement, changement de plisur boucle serpentine, transition galop-trot sur la diagonale	7 Nations Preliminary	Choose up to 2: USDF Training Level Test 2 USDF Training Level Test 3
Novice	Confirmer que le cheval démontre des bases correctes et, en plus, une meilleure balance, souplesse latérale, engagement et capacité à allonger les allures. Le cheval doit être sur la main. Trot assis ou enlevé.	Demi-cercle de 10 m au trot ; Cercle de 15 m au galop ; Allongement du trot ; Déplacements latéraux (cession à la jambe) ; Allongement du galop ; Changement de pied simple (par le trot) ; Boucles au galop	7 Nations Novice	Choose up to 2: USDF First Level Test 1 USDF First Level Test 2 USDF First Level Test 3



MAURITIUS EQUESTRIAN SPORTS FEDERATION

Grade	Description	Mouvements introduits	Tests 2025	Tests 2026
Elementary	Confirmer que le cheval démontre des bases correctes et commence à accepter davantage de poids sur l'arrière-main, avec développement des allures rassemblées et moyennes. Plus de rectitude, souplesse, engagement et équilibre sont requis. Tout le trot doit être assis.	Transitions pas-galop ; Trot et galop rassemblés et moyens ; Cercle de 10 m au galop ; Épaule en dedans ; Reculer ; Travers ; Demi-tour sur les hanches ; Changements simples ; Contre-galop en serpentine	7 Nations Elementary FEI Senior I	Choose up to 2: USDF Second Level Test 1 USDF Second Level Test 2 USDF Second Level Test 3
Medium	Confirmer que le cheval maintient une attitude ascendante, un équilibre constant et une vraie auto-impulsion. Les transitions entre allures rassemblées, moyennes et étendues doivent être nettes. Le cheval doit démontrer davantage de souplesse, rectitude et engagement. Trot assis obligatoire.	Allures étendues ; appuyers au trot ; changement de pied en l'air (simple).	FEI Senior II	Choose 1: USDF Third Level Test 1 USDF Third Level Test 2
Advanced	Confirmer que le cheval a développé suffisamment de souplesse, d'engagement, de rassembler et d'équilibre pour exécuter les mouvements avancés avec aisance. Les transitions doivent être nettes, les mouvements précis et cadencés.	Pas rassemblé ; galop très rassemblé ; pirouettes au pas ; Multiples changements de pied sur la diagonale ; Contre-changements de main au trot et galop ; tempis 4 temps ; demi-pirouettes au galop ; tempis 3 temps.	N/A	Choose 1: USDF Fourth Level Test 1 USDF Fourth Level Test 2



MAURITIUS EQUESTRIAN SPORTS FEDERATION

Grade	Description	Mouvements introduits	Tests 2025	Tests 2026
Small Tour	Confirmer que le cheval démontre une collection accrue, un équilibre ascendant, une meilleure cadence et une plus grande capacité à porter du poids sur l'arrière-main. Les mouvements doivent être exécutés avec harmonie, précision et légèreté.	Pirouettes complètes au galop; tempis au 2 temps.	FEI PSG FEI Inter I	Choose 1: FEI PSG FEI Inter I

ANNEXE B – SYSTÈME DE POINTS POUR LA GRADATION

1. Les quatre compétitions nationales MESF, le FEI Dressage World Challenge et le 7 Nations Challenge font partie de la Ligue annuelle. Les points obtenus lors de ces compétitions contribuent **au grade et au classement** du couple.

Les points obtenus lors des compétitions de Clubs contribuent **uniquement au grade**.

2. Attribution des points selon le pourcentage obtenu :

Pourcentage obtenu	Points attribués
60 % – 64,99 %	1 point
65 % – 69,99 %	2 points
70 % – 74,99 %	3 points
75 % – 79,99 %	4 points
80 % et plus	5 points

3. Les points sont attribués indépendamment du nombre de participants dans la reprise.
4. Les scores inférieurs à 60 % ne donnent aucun point.
5. À 10 points, un couple peut demander une montée de grade via l'Application MESF Dressage. La MESF se réserve le droit d'accepter ou de refuser la montée de grade.


ANNEXE C – PANEL DU JURY – COMPÉTITIONS NATIONALES

1. Les Clubs membres ayant des athlètes engagés dans une compétition nationale doivent fournir des scribes et des bénévoles pour la notation.
2. Le Club hôte doit fournir ou organiser un steward pour la zone de détente.
3. Les juges doivent être :
 - juges accrédités FEI, ou
 - titulaires d'un cours FEI Dressage ESEE (National Judge / Candidate National Judge), ou
 - entraîneurs qualifiés, ou
 - détenteurs d'une exemption officielle MESF basée sur l'expérience.

Liste des juges disponibles à Maurice – 2026

Nom	Accréditation	Grades autorisés
Lisette Moheith	National Judge	Introductory – Small Tour
Alexandra May	National Judge	Introductory – Small Tour
Stephanie Jauffret	National Judge	Introductory – Small Tour
Suzanne Horne	MESF Exemption	Introductory – Small Tour
Anne Marie Wilmet	MESF Exemption	Introductory – Small Tour
Marc Fichter	Coach qualifié	Introductory – Small Tour
Marie Pauchet	Coach qualifié	Introductory – Elementary
Jacinda Redman	Candidate National Judge	Introductory – Elementary